

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 25/09/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 25 septembre 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

## PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH  
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC  
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE  
M. DELUGA François, Conseiller municipal de LE TEICH  
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC  
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC  
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais  
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE  
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC  
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE  
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON  
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN  
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE  
M. RECORs Roger, Maire-adjoint de CESTAS  
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE  
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE  
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

## REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme LE YONDRE*)  
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. BILLOUX*)  
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BOURSEAU*)  
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT*)  
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)  
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS (*procuration à M. PEScina*)  
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)  
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)

## EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale  
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale  
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC  
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental  
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC  
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale  
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS  
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS  
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional  
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LEMAIRE Anne-Marie  
**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 11 septembre 2024 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0053-2024

Rapporteur : **Mme VIANDON**

Objet : **Mission facultative d'accompagnement à la gestion des archives – Actualisation de la tarification**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par la délibération n° DE-0044-2014 du 7 juillet 2014, un service facultatif d'accompagnement à la gestion des archives a été créé par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements publics locaux du département.

Par délibération n° DE-0012-2019 du 13 février 2019 l'offre de service a par ailleurs été complétée d'une mission d'accompagnement sur l'archivage électronique.

Le Président rappelle également aux membres de l'assemblée qu'il revient au Conseil d'administration de définir les tarifs applicables aux missions facultatives exercées à la demande des collectivités.

S'agissant du service d'accompagnement à la gestion des archives, l'intervention des archivistes en collectivité est facturée, après la réalisation d'un diagnostic, selon une grille tarifaire à la journée, la demi-journée ou à l'heure.

La dernière revalorisation de la tarification a été adoptée par le Conseil d'administration par la délibération n° DE-0069-2022 le 13 décembre 2023.

Compte tenu de l'évolution des charges du service et afin de tendre vers l'équilibre financier de cette mission, le Président propose de revaloriser le coût annuel de la mission de 3%. Ce taux correspond à l'évolution de l'indice SYNTEC en glissement annuel (juillet 2023- juillet 2024).

Les tarifs proposés sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils comprennent la tarification existante des missions (tarifs actuels) et celle proposée (nouveaux tarifs).

ARCHIVES PAPIERS		
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• <b>Diagnostic</b>	Gratuit	Gratuit
• <b>Récolement</b>		
• <b>Elimination de premier niveau</b>	342 € la journée	352,50 € la journée
• <b>Traitement des archives contemporaines et explication des outils aux agents</b>	177 € la demi-journée	182,50 € la demi-journée
• <b>Suivi</b>	50 € l'heure	51,50 € l'heure
• <b>Traitement des archives anciennes et modernes</b>	375,50 € la journée	387 € la journée
	193,50 € la demi-journée	199,50 € la demi-journée
	55 € l'heure	57 € l'heure
• <b>Accompagnement d'un agent à la gestion des archives (transfert d'un socle de compétences)</b>	387 € la journée	399 € la journée
	199 € la demi-journée	205 € la demi-journée
	61 € l'heure	63 € l'heure

ARCHIVES ELECTRONIQUES		
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• <b>Diagnostic</b>	Gratuit	Gratuit
• <b>Etat des lieux détaillés de la production électronique</b>		
• <b>Conseil et accompagnement en matière d'archives électroniques</b>	387 € la journée	399 € la journée
• <b>Eliminations d'archives électroniques</b>	199 € la demi-journée	205 € la demi-journée
• <b>Versement d'archives électroniques</b>	61 € l'heure	63 € l'heure
• <b>Suivi</b>		

Les tarifs ci-dessus couvrent :

- Les éléments liés à la rémunération des archivistes positionnés sur les missions : traitement indiciaire brut, droit à congés payés, supplément familial de traitement, compléments de rémunération (régimes indemnitaires dont l'indemnité de fin de contrat) ;
- Les éléments liés à la gestion administrative de la mission : charges de fonctionnement du service.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE :**

- Les nouvelles grilles tarifaires du service d'accompagnement à la gestion des archives telles que proposées par le Président.

**DIT QUE :**

- Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur pour la facturation liée aux diagnostics réalisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- La durée de validité d'un diagnostic est de 12 mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 25/09/2024

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 25 septembre 2024.

La secrétaire de séance,

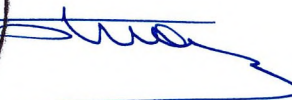


**Anne-Marie LEMAIRE**

Membre du Conseil d'administration du C.C.A.S  
VILLENAVE D'ORNON



Le Président,



**Didier MAU**

Président de la Communauté de Communes  
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :



**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0053-2024 :**  
**Service d'accompagnement à la gestion des archives**  
**Annexe à la convention cadre d'adhésion**

# Service d'accompagnement à la gestion des archives

## ANNEXE A LA CONVENTION CADRE D'ADHESION

### Grille tarifaire– Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Délibération n° DE-0053-2024 du 25 septembre 2024 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde

La participation forfaitaire des collectivités et établissements adhérents au service d'accompagnement à la gestion des archives est déterminée en fonction de la durée d'intervention, sur la base des tarifs ci-dessous indiqués, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la facturation liée aux diagnostics réalisés et aux missions engagées à compter de cette date :

TARIFS DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DES ARCHIVES	
<b>ARCHIVES PAPIERS</b>	
<b>Diagnostic</b> Rédaction d'un état des lieux détaillé avec photographies (typologie, locaux, cadre législatif, procédure d'adhésion, propositions chiffrées)	Gratuit
<b>Récolement</b> - Rédaction du procès-verbal et des annexes	352,50 € la journée 182,50 € la demi-journée 51,50 € l'heure
<b>Elimination de premier niveau</b> - Identification des archives à éliminer - Rédaction du visa d'élimination	352,50 € la journée 182,50 € la demi-journée 51,50 € l'heure
<b>Traitement des archives contemporaines et explication des outils aux agents</b> - Identification, tri, classement, conditionnement et cotation des archives - Rédaction d'un inventaire - Rédaction d'un visa d'élimination - Optimisation du local d'archivage (numérotation épis, travées et tablettes) et refoulement si nécessaire - Présentation aux agents des documents laissés à disposition de la collectivité dans un « Répertoire archives » : inventaires, textes législatifs, procédures, méthodologie de recherche de documents - Sensibilisation et initiation aux méthodes de pré-archivage et aux protocoles de gestion des archives (rédaction du bordereau de versement, emprunt des documents, rédaction du visa d'élimination) - Information sur le cadre juridique des archives publiques - Rédaction d'un rapport d'intervention, assorti d'une proposition de suivi dans le temps	352,50 € la journée 182,50 € la demi-journée 51,50 € l'heure

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux

Téléphone : 05 56 11 94 30 - Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr - www.cdg33.fr

Accusé de réception en préfecture  
 6312836036-20240927-DE-0053-2024-DE  
 Date de réception préfecture : 27/09/2024

<p><b>Traitement des archives anciennes et modernes</b></p> <p>Dans le cas d'un dépôt (commune moins de 2000 habitants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des archives à traitées</li> <li>- Classement et cotation des dossiers selon le cadre de classement 1926</li> <li>- Rédaction du bordereau de dépôt</li> <li>- Nettoyage éventuel des documents selon leur état</li> <li>- Conditionnement des dossiers en boîtes ou conteneurs en vue de leur transport vers les Archives départementales</li> </ul> <p>Dans le cas d'une conservation en commune (commune de plus de 2000 habitants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des archives à traitées</li> <li>- Classement et cotation des dossiers selon le cadre de classement 1926</li> <li>- Rédaction d'un inventaire</li> <li>- Nettoyage éventuel des documents selon leur état</li> <li>- Conditionnement</li> <li>- Rédaction d'un rapport d'intervention</li> </ul>	<p>387 € la journée 199,50 € la demi-journée 57 € l'heure</p>
<p><b>Accompagnement d'un agent à la gestion des archives (transfert d'un socle de compétences)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des règles de base de l'archivage et des bonnes pratiques</li> <li>- Présentation des outils règlementaires de gestion des archives : loi sur les archives, circulaires, tableaux de gestion</li> <li>- Mise en situation : comment traiter un fonds d'archives, comment rédiger un inventaire, comment rédiger un visa d'élimination, comment organiser un local d'archivage, comment conserver et conditionner les documents, comment communiquer les archives</li> <li>- Mise à disposition de fiches de procédure et de modèles (visa d'élimination, bordereau de versement...)</li> <li>- Exemple de traitement d'archives/Mise en situation (sur une ou plusieurs fonctions) : tri, classement, identification et relevé dans l'inventaire, conditionnement, cotation et élimination si nécessaire (rédaction du visa d'élimination)</li> <li>- Rédaction d'un rapport d'intervention, assorti d'une proposition de suivi dans le temps</li> </ul>	<p>399 € la journée 205 € la demi-journée 63 € l'heure</p>
<p><b>Suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification, tri, classement, conditionnement et cotation des versements</li> <li>- Mise à jour de l'inventaire (intégration des versements)</li> <li>- Rédaction d'un visa d'élimination et préparation physique des éliminations</li> <li>- Intégration des versements physiques au sein du local d'archives</li> <li>- Présentation et explication des outils aux agents (identique à la phase traitement)</li> <li>- Rédaction d'un rapport d'intervention, assorti d'une proposition de suivi dans le temps</li> </ul>	<p>352,50 € la journée 182,50 € la demi-journée 51,50 € l'heure</p>
<p><b>ARCHIVES ELECTRONIQUES</b></p>	
<p><b>Diagnostic</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un état des lieux général (évaluation du système d'information (sécurité des données, sauvegarde...), gestion globale de la production électronique, besoins de la collectivité, cadre législatif, procédure d'adhésion, propositions chiffrées)</li> </ul>	<p>Gratuit</p>

Accusé de réception en préfecture  
033-283300036-20240927-DE-0053-2024-DE  
Date de réception préfecture : 27/09/2024

<p><b>Etat des lieux détaillés de la production électronique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des besoins en termes d'accompagnement à la gestion des documents électroniques au quotidien (arborescence, mails...)</li> <li>- Analyse des risques juridiques liés à la production de documents natifs électroniques (signature électronique, RGPD...)</li> <li>- Etablissement et analyse des applications métiers</li> <li>- Analyse des processus de travail et de la production documentaire qui en découle</li> </ul>	<p>399 € la journée 205 € la demi-journée 63 € l'heure</p>
<p><b>Conseil et accompagnement en matière d'archives électroniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil et élaboration de procédures de gestion des documents électroniques courants (plan de classement pour les arborescences, nommage...)</li> <li>- Conseil et sensibilisation des agents de la collectivité à la gestion de leurs documents électroniques et papiers (dématérialisation des processus, numérisation, impression...);</li> <li>- Rédaction d'un rapport d'intervention, assorti d'une proposition de suivi dans le temps</li> </ul>	<p>399 € la journée 205 € la demi-journée 63 € l'heure</p>
<p><b>Eliminations d'archives électroniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des archives à éliminer</li> <li>- Rédaction du bordereau d'élimination</li> <li>- Accompagnement pour la mise en place d'une procédure d'élimination sécurisée et complète des archives électroniques</li> </ul>	<p>399 € la journée 205 € la demi-journée 63 € l'heure</p>
<p><b>Versement d'archives électroniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des archives à verser dans un Système d'archivage électronique (SAE)</li> <li>- Rédaction du profil d'archivage et du bordereau de versement</li> <li>- Accompagnement pour le transfert vers le SAE</li> </ul>	<p>399 € la journée 205 € la demi-journée 63 € l'heure</p>
<p><b>Suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des archives à éliminer et des archives à verser dans un SAE</li> <li>- Rédaction du visa d'élimination et du bordereau de versement</li> <li>- Mise à jour des outils de gestion des documents (arborescence, plan de classement, règles de nommage...)</li> </ul>	<p>399 € la journée 205 € la demi-journée 63 € l'heure</p>

Ces tarifs pourront être actualisés par le Conseil d'administration pour tenir compte de l'évolution des charges salariales des agents et des charges de fonctionnement du service.

